

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

PRÉPARATEUR D'EXPÉDITION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

<p>CODE : 7159 29 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

<p style="text-align: center;">PRÉPARATEUR D'EXPÉDITION</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR</p>
--

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette formation vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise plus particulièrement à rendre l'étudiant capable, dans les conditions réelles du travail en entreprise :

- ◆ de gérer les contacts avec les interlocuteurs ;
- ◆ de contrôler les articles ;
- ◆ de charger les articles ;
- ◆ de respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Pour ce qui concerne l'opérateur de stock en logistique : stocker et déstocker les articles :

Dans une situation pratique réelle ou simulée, professionnellement significative, qui peut faire l'objet d'un échange questions-réponses

en disposant du matériel nécessaire au stockage / déstockage,

en disposant du plan de l'entrepôt et des documents spécifiques,

en agissant dans le respect des consignes et des méthodes,

en agissant dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement et d'ergonomie,

dans le respect des délais impartis (pour la partie pratique, temps réalisé par un professionnel expérimenté multiplié par un coefficient de 2 (idéalement maximum 30 minutes),

*en disposant d'une structure informatique opérationnelle et équipée des logiciels adéquats,
en toute autonomie,
en développant des compétences de communication,*

en respectant les critères suivants :

- ◆ en ce qui concerna la qualité de la démarche :
 - d'appliquer correctement la méthode de stockage/déstockage des marchandises
 - d'effectuer les contrôles
 - d'encoder et d'assurer la traçabilité
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales :
 - d'appliquer les règles d'hygiène,
 - de respecter les règles de sécurité,
 - d'appliquer les règles environnementales,

d'effectuer les tâches suivantes, à partir de palettes réceptionnées et/ou du stock :

- ◆ de collecter les informations pertinentes ;
- ◆ d'utiliser le matériel de manutention non motorisé adéquat ;
- ◆ de stocker/déstocker les articles ;
- ◆ de respecter les zones de l'entrepôt ;
- ◆ d'encoder et d'assurer la traçabilité.

2.2. Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Opérateur de stock : Stocker et déstocker les articles », code n° 7159 25 U11 D1, classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de :

Dans une situation pratique réelle ou simulée, professionnellement significative, qui peut faire l'objet d'un échange questions-réponses

en disposant du matériel nécessaire au chargement et des documents spécifiques

en agissant dans le respect des consignes,

dans le respect des délais impartis,

en disposant d'une structure informatique opérationnelle et équipée des logiciels adéquats,

en agissant dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement et d'ergonomie,

En adaptant son attitude et sa communication en fonction des interlocuteurs (externes et internes), des contextes et des situations,

en toute autonomie,

en respectant les critères suivants :

- ◆ en ce qui concerne la qualité de la démarche :
 - de respecter la méthode d'expédition des marchandises,
 - d'effectuer les contrôles nécessaires,
 - de valider les résultats de l'expédition,
- ◆ en ce qui concerne l'adéquation de la communication :
 - de collecter les éléments indispensables à l'expédition,
 - de communiquer clairement les informations utiles,
- ◆ en ce qui concerne le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales :
 - d'appliquer les règles d'hygiène,
 - de respecter les règles de sécurité et d'ergonomie,
 - d'appliquer les règles environnementales,

d'effectuer les tâches suivantes, A partir des palettes issues de la préparation de commande, tout en respectant les consignes, le candidat devra :

- ◆ traiter les documents d'expédition (les utiliser et les compléter)
- ◆ d'utiliser le matériel de manutention non motorisé,
- ◆ de contrôler les articles,
- ◆ de consolider les palettes,
- ◆ de charger et agencer les palettes en fonction de l'unité de transport,
- ◆ d'accueillir le transporteur,
- ◆ d'identifier et signaler les anomalies éventuelles aux interlocuteurs (internes et externes),
- ◆ de traiter les documents d'expédition (les utiliser, les compléter et les transmettre),
- ◆ de collecter et d'encoder les données adéquates dans un fichier informatique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte du niveau :

- ◆ de la qualité de la démarche, (organisation, procédures et méthodes de travail),
- ◆ de la qualité de la communication,
- ◆ de la qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu,
- ◆ de respect des règles de sécurité, d'hygiène et de l'environnement.

4. PROGRAMME

Dans une situation pratique réelle ou simulée, professionnellement significative, qui peut faire l'objet d'un échange questions-réponses

en disposant du matériel nécessaire au chargement et des documents spécifiques

en agissant dans le respect des consignes,

dans le respect des délais impartis (temps réalisé par un professionnel expérimenté multiplié par un coefficient de 2 (idéalement maximum 30 minutes),

en disposant d'une structure informatique opérationnelle et équipée des logiciels adéquats,

en agissant dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, d'environnement et d'ergonomie,

En adaptant son attitude et sa communication en fonction des interlocuteurs (externes et internes), des contextes et des situations,

en toute autonomie,

4.1. En technologie logistique

- ◆ d'utiliser le vocabulaire technique ;
- ◆ d'utiliser le système d'information de l'entreprise dans la procédure de saisies de données ;
- ◆ d'adopter une attitude et une présentation adaptées :
 - Les règles de préséance et de bienséance ;
 - Les techniques d'accueil ;
 - Les notions de discrétion réservées à l'accueil ;
- ◆ d'appréhender les pictogrammes de transport ;
- ◆ d'appréhender les documents de transport/expédition ;
- ◆ de respecter le planning d'expéditions ;
- ◆ d'appréhender les critères et indicateurs de contrôle qualitatifs et quantitatifs ;
- ◆ d'utiliser les types d'étiquettes ;
- ◆ de respecter les consignes d'étiquetage ;
- ◆ d'utiliser le système d'étiquetage de l'entreprise ;
- ◆ d'appréhender les implications liées à la validation des opérations de contrôle et les responsabilités liées aux documents ;
- ◆ d'identifier les types de matériel de manutention non motorisé et leurs fonctions :
 - conditions d'utilisation ;
 - règles d'ergonomie ;
 - règles de sécurité ;
- ◆ d'identifier les unités de transport et les méthodes de chargement et de déchargement y associées ;
- ◆ d'appréhender le plan de chargement, les techniques d'arrimage, les consignes d'expédition, les techniques de scellage des différents moyens de transport, les documents douaniers, les procédures d'expédition de chaque moyen de transport et les procédures de transmission des documents relatifs à l'expédition.

4.2. Pratique professionnelle en logistique

- ◆ de repérer la cargaison en fonction du destinataire ;
- ◆ de vérifier la cargaison en fonction de la destination des colis ;

- ◆ de vérifier la qualité et la quantité des colis ;
- ◆ de vérifier le support d'expédition ;
- ◆ d'étiqueter les articles, colis, palettes ;de vérifier l'étiquetage ;
- ◆ de compléter les documents adéquats ;
- ◆ d'encoder les anomalies détectées dans le système informatique ou tout autre système propre à l'entreprise ;
- ◆ d'encoder les informations du contrôle ;
- ◆ d'adapter la disposition des colis en fonction du moyen de transport et du document d'expédition ;
- ◆ de disposer avec méthode et fixer solidement la cargaison en fonction du moyen de transport ;
- ◆ de sceller la cargaison en fonction du moyen de transport ;
- ◆ d'appliquer la procédure d'expédition en fonction de la marchandise et du type de transport ;
- ◆ de trier et collationner les différents documents relatifs à l'expédition ;
- ◆ de remettre les documents adéquats au transporteur ;
- ◆ de signer les documents de contrôle ;
- ◆ de sélectionner le matériel adéquat ;
- ◆ de manipuler le matériel de manutention ;
- ◆ de respecter les règles d'ergonomie et de sécurité ;
- ◆ de respecter les codes de conduite des engins de levage en entrepôt ;
- ◆ de respecter les conditions de déchargement et de stockage en fonction d'un produit sensible (température, chaîne du froid, humidité) ;
- ◆ de faire un usage économique et écologique du matériel et des matériaux ;
- ◆ de respecter le planning convenu.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de pratique professionnelle, il est conseillé de ne pas dépasser 8 étudiants par groupe.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie logistique	CT	B	20
Pratique professionnelle en logistique	PP	C	44
7.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80